

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°05/2018 de la séance du
Lundi 29 octobre 2018 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Président : M. Pascal Mason
Présents : 29 membres
Excusés : 4 membres
Mmes/MM. : Ch. Clément, L. Mareda, V. Schweizer Ronnerström et S. Welle Siegler
Absents : 2 membres
Mmes/MM. : D. Ouro-Madeli et M. Pfaff

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 OCTOBRE 2018 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
 - a) Ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, et création d'un chemin forestier aux Evuez (communication N°04/2018)
5. Dépôt de préavis :
 - a) Relatif au budget 2019 du Fonds culturel Riviera (préavis N°13/2018)
 - b) Relatif au budget 2019 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°14/2018)
 - c) Relatif au budget communal 2019 (préavis N°15/2018)
6. Rapport des commissions :
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'744'100.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés au réaménagement de la RC 780 en traversée de localité et à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires (préavis N°11/2018)
 - b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 (préavis N°12/2018)
7. Questions et propositions individuelles

M. le Président, P. Mason, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité et le public.

M. le Président, P. Mason, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, P. Mason, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, P. Mason, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

M. le Président, P. Mason, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'en page 3, dans les communications de la Municipalité, il est indiqué qu'il y avait plein de gens à la séance d'information pour le bâtiment intergénérationnel. Elle demande à ce que l'on modifie cette phrase qui n'est pas très élégante et qu'on la remplace par beaucoup de monde.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise qu'en page 7, qu'il convient de modifier la phrase qui indique que si la Municipalité a fait un préavis c'est parce que c'est loi. C'est à la lecture de l'article de loi que la Municipalité a décidé de ne pas émettre de contre-projet.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 est accepté par 38 voix et une abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, P. Mason, revient sur les résultats des votations du 23 septembre dernier. Il y a eu un taux de participation de 38% au niveau de la Commune.

Objet 1	Voies cyclables et chemins et sentiers pédestres	Commune :	169 oui	23 non
		Canton :	144'522 oui	23'034 non
		Suisse :	1'475'165 oui	529'268 non

Objet 2	Initiative pour les aliments équitables	Commune : 108 oui	84 non
		Canton : 106'484 oui	60'309 non
		Suisse : 774'827 oui	1'227'301 non
Objet 3	Initiative pour la souveraineté alimentaire	Commune : 94 oui	95 non
		Canton : 94'390 oui	70'968 non
		Suisse : 628'463 oui	1'358'712 non

M. le Président, P. Mason, indique avoir reçu un courrier des VMCV – société anonyme depuis 2008 et dont l'actionnariat est exclusivement constitué des 10 Communes de la Riviera – qui doit faire face à de nombreux défis et difficultés ces derniers mois. Notamment une situation financière en crise, avec une détérioration des finances, lors de la présentation du budget 2018. On y parle également du respect du temps de travail et de l'audit de l'Office Fédéral des Transports. De la gouvernance de l'entreprise qui a dû faire face à plusieurs absences pour des raisons de maladie, dont celle de son Directeur, M. Daniel Monnet, et en guise de mesure urgente le Conseil d'administration a nommé son président M. Blumenthal au poste de Directeur ad intérim et a nommé le délégué de la Commune de Montreux, M. Caleb Walther au poste de Président du Conseil d'administration ad intérim également. On y parle également des mesures prises et des prochaines démarches pour le futur. Il tient volontiers ce courrier à disposition pour lecture.

J.-F. Pilet demande s'il est fait mention du dépassement budgétaire conséquent. Il indique ensuite qu'il lira le courrier.

J.-L. Puenzieux demande à ce que le courrier soit adressé à la commission de gestion.

M. le Président, P. Mason, répond que ce sera fait.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'une réponse plus précise sera fournie à la commission de gestion lors de l'examen du budget. Un texte a déjà été préparé à ce sujet.

M. le Président, P. Mason, précise qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Municipal. La liste doit être déposée avant le 31 décembre 2018 à midi. Et nous profiterons de ces élections afin de proposer des nouveaux candidats conseillers pour notre Conseil communal, qui est actuellement formé de 35 membres sur 35 – sans aucun suppléant. Nous comptons donc sur votre fructueuse collaboration, afin de pouvoir dénicher quelques perles rares à nous proposer. Les formulaires officiels pourront être distribués vers lui, à la fin de cette séance. Il procède à un petit rappel des conditions de qualité d'électeur, selon l'art.5 de la loi sur l'exercice de droits politiques :

Sont électeurs en matière communale :

a. les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune;

b. les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis 3 ans au moins.

M. le Président, P. Mason, rappelle que les prochaines votations auront lieu le 25 novembre 2018, et surtout l'initiative sur le projet de fusion. Il tient à rappeler que l'on ne vote pas une fusion, mais uniquement pour permettre une étude de faisabilité. La question est claire : Voulez-vous demander à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour **préparer un projet** de fusion.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique que les conseillers ont reçu une communication écrite et qu'il y a deux communications, l'une de M. Rinaldi et l'autre de M. Emery.

I. Rinaldi indique qu'il y a un événement prévu au Rochers-de-Naye « Tous à skis ». Le but est de faire skier des personnes qui ne peuvent pas skier ou qui n'ont jamais skiés. C'est encadré par des moniteurs de ski. L'événement est réservé à 100 personnes seulement. Ils sont à la recherche de bénévoles pour décharger les profs de la partie « accueil » des personnes et un peu de travail de montage-démontage de la structure, mais pas grand chose. La manifestation aura lieu le 5 janvier 2019.

J.-M. Emery précise que cela fait plus de huit ans que le Conseil communal et la Municipalité travaillent sur le projet du bâtiment intergénérationnel. La Municipalité a le plaisir d'annoncer qu'elle a signé les plans de mise à l'enquête qui seront mis au pilier public cette fin de semaine ou la semaine prochaine. Le bâtiment présente une extension par rapport au projet initial. Il incite les Conseillers à venir consulter le dossier qui sera à disposition dès la semaine prochaine au greffe. Les gabarits seront aussi posés prochainement.

a) OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES ET DE BLOCS, ET CREATION D'UN CHEMIN FORESTIER AUX EVUEZ (COMMUNICATION N°04/2018)

5. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF AU BUDGET 2019 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°13/2018)

M. le Président, P. Mason, indique que la séance de la commission aura lieu le 30 octobre 2018 et que c'est la commission permanente, composée de Valérie Wicht et Diana Holland (suppléante), qui rapportera lors de la prochaine séance.

b) RELATIF AU BUDGET 2019 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°14/2018)

M. le Président, P. Mason, indique que la séance de la commission aura lieu le 5 novembre 2018 et que c'est la commission permanente, composée de Susanne Welle Siegler, Pascal Mason et Karen Armstrong (suppléante), qui rapportera lors de la prochaine séance.

c) RELATIF AU BUDGET COMMUNAL 2019 (PREAVIS N°15/2018)

M. le Président, P. Mason, indique que la séance de la commission aura lieu le 31 octobre 2018 et que c'est la commission de gestion et des finances qui rapportera lors de la prochaine séance.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS

a) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 1'744'100.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES AU REAMENAGEMENT DE LA RC 780 EN TRAVERSEE DE LOCALITE ET A LA REHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES (PREAVIS N°11/2018)

M. le Président, P. Mason, prie le rapporteur, J.-F. Pilet, de lire les conclusions de son rapport.

J.-F. Pilet développe les points principaux et lit les conclusions de son rapport. Certaines informations n'étaient pas connues lors de la séance et de la rédaction du rapport. Il espère que la Municipalité pourra apporter quelques éclaircissements.

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

A. Sandmeyer constate que le rapport est très complet. Elle demande si la Commune devra emprunter en 2019 pour financer ces travaux.

Ph. Andler répond que la Municipalité va faire un emprunt. Une partie sera ensuite remboursée par le Canton et une partie par le retour de péréquation financière.

Ph. Andler précise que s'agissant des ouvrages militaires, ils appartiennent à l'armée. Comme on n'y touche pas, il n'y pas de coûts supplémentaires.

Ph. Andler indique que c'est la société Grisoni SA qui a remporté le marché.

Ph. Andler rajoute que les arrêts de bus vers le Château de Chillon seront déplacés vers les restaurants pour autant que le Canton soit d'accord. Il est en négociation avec le Canton. L'idée est faire ces modifications en même temps que la réfection de la RC 780.

J.-M. Emery précise qu'il y a une autre commission et une autre étude pour le réaménagement vers le Château. Cette étude est menée avec le Canton. Le Canton va refaire un surfacage depuis le pont du Château jusqu'à l'entrée de Villeneuve. Ce sont des mesures urgentes en attendant que l'étude complète soit faite. Il y a un ingénieur spécialisé et le Service des monuments historiques. Il faut aussi étudier le parage des voitures. Une prolongation par un mur est possible vers le bout d'herbe. Le surfacage se fait donc avant. Cette étude va durer encore 4 ou 5 ans. Dans cette étude, on a réfléchi à déplacer les arrêts de bus. Si on arrive à discuter de cela et mettre ça en route avec la certitude qu'on aura le financement, on le fera. Sinon on refera la bande de roulement seulement et ce travail sera fait ultérieurement sans toucher le travail qui serait déjà fait.

J.-F. Pilet constate que du moment qu'il y a un déplacement des arrêts de bus, la commission aurait dû traiter ce sujet. Cela touche le territoire communal. Il est surpris que le Conseil communal ne soit pas interpellé.

J.-M. Emery répond que cela a fait l'objet d'un préavis d'étude qui a été accepté par le Conseil communal l'année dernière. Il s'agit de l'étude de la RC 780 et de la réfection de la route jusqu'à la sortie en direction de Montreux. Ce n'est pas une étude à part, c'est la suite de ce préavis.

J.-F. Pilet indique que cet élément n'était pas mentionné dans le préavis déposé.

J.-M. Emery répond que cela a été évoqué l'année dernière.

J.-F. Pilet constate que l'on n'a pas le résultat de cette étude dans le préavis. Il y aura des considérations importantes et pour lesquelles on n'a pas d'information.

J.-M. Emery indique qu'il y a eu deux temps. D'abord la RC 780 parce que cela a été plus vite. Le réaménagement du Château devrait aboutir l'année prochaine. Elle fera l'objet du résultat du préavis du Conseil communal et il y aura un crédit qui sera demandé au Grand Conseil, on sera intégrer dedans. Il y aura aussi une part communale.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'il s'agissait du préavis n°07/2017, rapporté par Mme Mareda et M. Mason.

J.-F. Pilet constate qu'on a des éléments partiels et jamais la vue d'ensemble de la situation. On ne connaît pas les impacts financiers.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique que cela fait des années qu'elle demande que tout soit traité ensemble avec le Château et le Canton. On n'y arrive pas. On parle aussi du passage sous-voies pour arriver aux abords du Château par le quai. Le Canton veut avancer maintenant avec les abords du Château et les places de parc. La Commune est prête. On va essayer, dans la séance du 10 décembre prochain, de discuter pour que nos travaux actuels soient coordonnés avec les travaux du Canton. Pour les ouvrages militaires, on n'était même pas informés à la base. Ils ont ouverts à nouveau cet après-midi. Le Canton a décidé ça tout seul et la Commune n'était pas informée. La signalisation pour la zone des travaux ne nous a pas été soumise non plus et cela ne s'est pas très bien passé.

J.-F. Pilet demande si l'on sait combien il y a d'ouvrages militaires.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'elle n'en a aucune idée.

Ph. Andler rajoute que l'on n'a aucune information par rapport à ca. Il y en a plusieurs qui ont déjà été enlevés. Certains travaux commencent à se coïncider. On essaye de trouver des solutions maintenant plutôt que de recommencer dans 5 ans pour déplacer les arrêts de bus.

J.-F. Pilet précise que s'il y a des surcoûts pour les arrêts de bus, ils ne sont pas dans ce préavis.

J.-M. Emery indique que l'aménagement du Château est favorisé par le fait qu'on déplace les arrêts de bus. On a déjà abordé cette question avec le Canton. La Commune ne le prendra pas en charge. On n'a juste pas la décision formelle. On est entré en matière, mais la question financière n'est pas arrêtée. On veut une décision claire avant de faire les travaux. On a une discussion suivie et les études sont faites. Les abords du Château vont être requalifiés et le Canton devrait faire le nécessaire.

J.-F. Pilet constate que l'on ne peut pas exclure des surcoûts pour le déplacement des arrêts de bus, à charge de la Commune.

J.-M. Emery répond qu'on ne peut pas l'exclure complètement, mais que cela n'a pas de sens.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise qu'ils ne commenceront pas les travaux avant d'avoir un document signé de la part du Canton.

M. le Président, P. Mason, procède au vote du préavis. Avec aucun avis contraire, 2 abstentions et 27 voix pour, le préavis est accepté.

b) RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNE 2019 (PREAVIS N°12/2018)

M. le Président, P. Mason, prie la rapporteuse, M. Pezutti, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

J.-F. Pilet constate qu'il est fait mention que l'impact de la RIE III représente environ 3 points d'impôts. Il demande comment est-ce que cela est calculé et d'où vient cette estimation.

M. Pezutti répond qu'elle a repris ces chiffres du préavis.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'au moment où on a eu les premières simulations de l'UCV, il y avait une perte probable de 3 point d'impôts. Il y a eu ensuite des négociations entre le Canton et les communes, il devrait y avoir une baisse entre CHF 10'000.- et CHF 15'000.- d'impôt. On ne parle plus de perte en point d'impôt.

J.-F. Pilet constate que cela représente une différence de CHF 56'000.- d'après les simulations dans le budget. Ce serait donc un point d'impôt et pas trois points. En outre, dans le tableau du milieu de la page, ce sont des milliers de francs et pas des francs.

M. le Président, P. Mason, procède au vote du préavis. Avec un avis contraire, une abstention et 27 voix pour, le préavis est accepté.

7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, P. Mason, ouvre la discussion.

J. Grandchamp tient à présenter ses félicitations pour la raisinée et la brisolée, communément appelée la « Braisinée ». Il a retrouvé de la convivialité villageoise. Il veut féliciter Pro Veytaux et le Hockey. Mais il veut surtout remercier les trois employés communaux qui ont donné un sacré coup de main. Ils reçoivent en primeur une bouteille de raisinée. La raisinée sera envoyée au concours romand.

A. Sandmeyer rappelle que l'on a changé d'heure et qu'il fait désormais nuit plus tôt. Or, l'éclairage est mauvais à la Rue Bonivard 9. Il y a un bout de trottoir qui n'est pas signalé et avec les travaux, il est impossible de passer avec une poussette. Elle demande s'il est prévu de faire quelque chose. Dans le budget, il y a un montant alloué à l'inspecteur des chantiers. Elle estime que ce serait bien qu'il fasse son travail. Lorsqu'il gèlera sur ce tronçon, ce sera la catastrophe.

A. Sandmeyer constate que certains véhicules n'ont pas bougé pendant toutes les vacances scolaires. Cela provient aussi du chantier. Ce n'est pas très grave qu'ils bloquent les places de parc, mais c'est surtout problématique parce qu'ils cachent les panneaux.

A. Rey Lescure répond qu'un véhicule ne peut pas stationner plus de 7 jours. Si tel est le cas, il faut le signaler au greffe. C'est en effet un problème récurrent depuis de nombreuses années à Veytaux. On a des terrains habités, d'autres constructibles, mais des parkings insuffisants. Avec le bâtiment intergénérationnel, cela sera encore pire. Un préavis est en préparation. L'idée pour réduire les voitures « ventouses » est de rendre le stationnement payant, le moins possible pour les veytausiens et plus pour les autres. Donc soit des zones bleues, soit avec des solutions connectées « Park Now » par exemple, en pouvant régler le parking à la minute. Des solutions de ce type sont envisagées. S'il y a des idées, il est preneur. Pour éviter que les gens qui travaillent au casino viennent se garer ici et aillent au travail en bus, il faut des informations.

K. Armstrong remercie la Commune d'avoir mis des bacs à fleur sur le pont de la Veraye. C'était magnifique.

A. Rey Lescure répond que ce n'est probablement pas quelque chose qui sera pérennisé. C'est grâce à la fête au village à Veytaux. C'est relativement cher et il n'est pas sûr qu'on les remette.

M. le Président, P. Mason, remercie et clôt la séance, il est 21h07.

Prochaines séances du Conseil

3 décembre 2018

11 février, 18 mars, 29 avril, 17 juin, 9 septembre, 28 octobre et 2 décembre 2019

Le Président

P. Mason



La Secrétaire

A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 29 octobre 2018